



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 33
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 1
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.034/K

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRE DE DROIT SUPPLEANT DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

SEANCE DU 30/03/2023

LE JEUDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,		Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN,	Monsieur Nicolas DOHIN,		Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Claudine ROSSIGNOL,		Monsieur Lionel SENTENAC,
Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur François FAREZ,		Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS,	Madame Christie GEY,	Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelyne BERTELLI,		Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BIAZON,		Monsieur Serafino SERRAVALLE,	
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Karim SELLAMI,	Monsieur Eric BASSET,	
Madame Henriette SPIEGEL,	Monsieur Jean-Marc TREUIL,	Monsieur Arnaud DEGEN,	
Madame Agnès BONAFOUS,	Monsieur Kilé Olivier YENGE		

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRE DE DROIT SUPPLEANT DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L2121-29 et L2121-21,

Vu la délibération n°20.067/K du 24 septembre 2020 portant désignation d'un représentant du Conseil municipal en qualité membre de droit suppléant de l'Association prévention spécialisée Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'article 11 des statuts de l'association « Val d'Yerres Prévention » prévoit que chaque commune membre de la communauté d'agglomération est représentée par deux élus, un titulaire et un suppléant, au sein des différentes instances de l'association,

CONSIDERANT que suite à la fusion des communautés d'agglomérations Sénart Val de Seine et du Val d'Yerres le 1^{er} janvier 2016, l'association « Val d'Yerres Prévention » a vu son champ d'intervention s'élargir géographiquement, et son nom a été ainsi modifié : Association « Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine »,

CONSIDERANT la démission de M. Dominique ESTEVE du Conseil Municipal, en date du 16 janvier 2023, remise en mains propres au Maire,

CONSIDERANT l'installation de Madame Fabienne JUNGFER BOUVIER, en tant que Conseillère municipale, au sein du Conseil Municipal du 16 février 2023,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au remplacement du représentant du Conseil Municipal en tant que membre de droit suppléant de l'association prévention spécialisée Val de Seine Val d'Yerres,

CONSIDERANT que l'article 2121-21 du CGCT prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRE DE DROIT SUPPLEANT DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Considérant la candidature de : Madame JUNGFER-BOUVIER

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

30 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : **DESIGNE** Madame JUNGFER-BOUVIER comme membre de droit suppléant de l'association prévention spécialisée Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRE DE DROIT SUPPLEANT DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Et ont signé les membres présents,

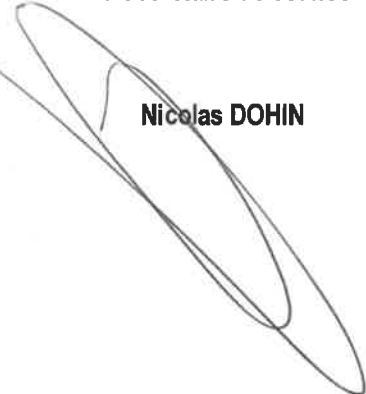
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 31/03/2023


Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/04/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.034/K

Objet de l'acte : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL COMME MEMBRE DE DROIT SUPPLEANT DE L'ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230330-BRU_DE_22630_1-DE

Date de l'acte : 30/03/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22630_1

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2023